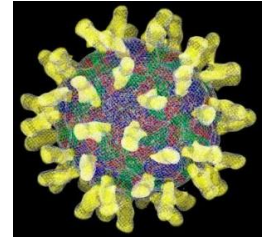


La BVD ou maladie des muqueuses



Cette maladie virale très contagieuse, est encore bien présente en France.

Les actions de lutte collective menées par le GDS se poursuivent, avec les dépistages annuels BVD par sondage sérologique pour les troupeaux laitiers et allaitants. Ils permettent de détecter plus précocement de nouvelles infections de cheptel. La prévention passe aussi toujours par le contrôle à l'achat en PCR BVD, qui est pris en charge à 100 % par le GDS pour les éleveurs adhérents.

BVD signifie **Bovine Viral Diarrhea**, parce que les signes cliniques de la maladie peuvent s'exprimer notamment par de la diarrhée. Mais cet agent peut induire des signes très variés et des pertes de productions multiples (avortements, mortalités néonatales...).

Quand suspecter la BVD ?



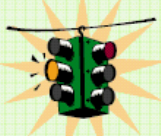
Avortements, malformations, problème de fertilité ...



Aggravation des pathologies néo-natales (diarrhées, pneumonies) ...



Maladie des muqueuses pouvant entraîner la mort avant l'âge de 2 ans





Espèces infectées	Bovins
Symptômes	Infecté Transitoire (IT) : Syndrome grippal, avortements, veaux malformés Veaux infectés permanents immunotolérants (IPI) : veaux chétifs, retard de croissance
Transmission	Voie respiratoire par contact rapproché (écoulements oronasaux, fèces, urine, sécrétions génitales, sang, lait, sperme) Transmission transplacentaire au fœtus
Impact	Economique : baisse fécondité, avortement, naissance de veaux IPI, pathologies associées à l'immunosuppression



Qu'est-ce qu'un IPI ?

Un animal IPI est un veau infecté par le virus entre la conception et le 125^{ème} jours de gestation d'une vache séronégative.

Le veau à la naissance tolère le virus (Immunotolérant), mais est Infecté de manière Permanente.

Il **excrète le virus en grande quantité, et continuellement**. Le plus souvent un **IPI meurt avant l'âge de 2 à 3 ans**. Mais certains peuvent survivre de nombreuses années.

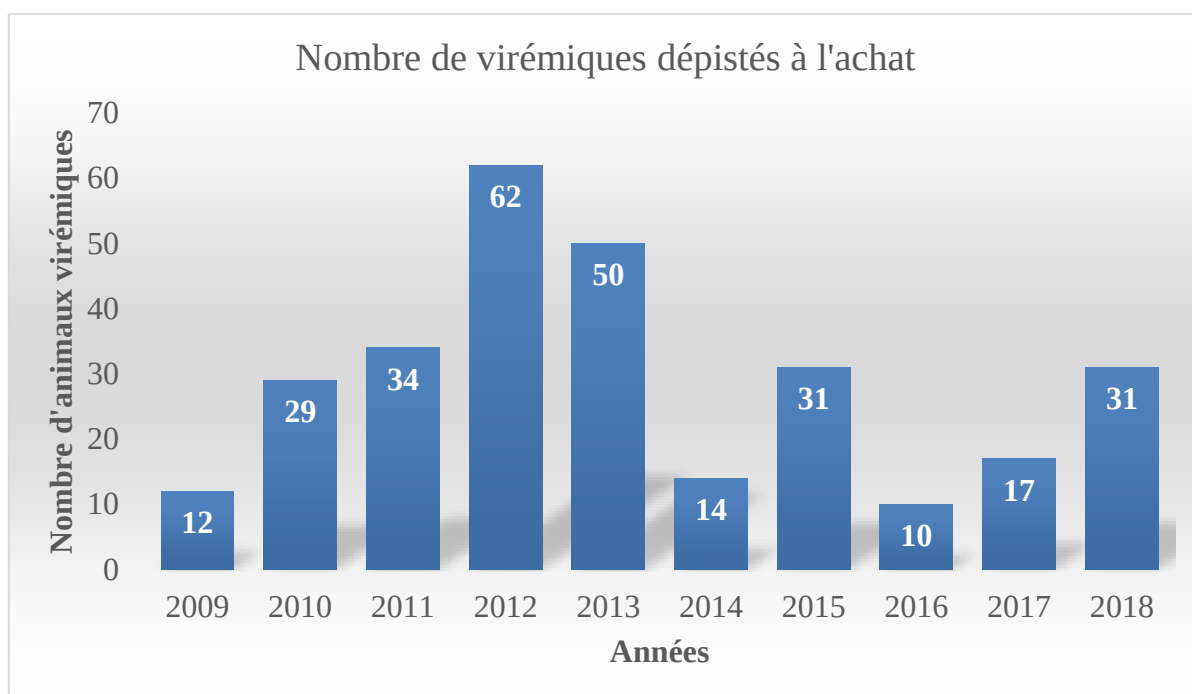
I. UN CONTROLE A L'INTRODUCTION A MAINTENIR !

Pour l'année 2018, il y a eu 11890 introductions dont **5118 avec une analyse BVD en PCR de mélange** (6773 en 2017), soit **43%** des animaux introduits. Il a été repéré 31 bovins virémiques (17 en 2017) issus de 20 cheptels. Les éleveurs acheteurs et vendeurs ont été contactés, ainsi que leur vétérinaire, ce qui permet de mettre en place rapidement une stratégie de maîtrise de ce risque dans ces élevages.

Les annonces de prochaine réglementation de cette pathologie génèrent un commerce actif des animaux IPI ou virémiques : le contrôle à l'introduction est plus que jamais à maintenir en protection de chaque élevage ! La séroprévalence à l'introduction a plus que doublé cette année !

Année	2016	2017	2018
Nb de bovins testés	9340	6773	5118
Nb de bovins positifs	11	17	31
% de positifs	0.12	0.25	0.60

❖ Bilan du dépistage des animaux virémiques des dernières années



Depuis le 1^{er} mai 2014, **la recherche du BVD en PCR de mélange inter cheptel à l'achat est systématique** sur tous les bovins des adhérents du GDS introduits et contrôlés au Laboratoire. Le GDS 19 **prend en charge ces frais d'analyses à 100%**.

Le prélèvement systématique à l'introduction diminue hélas d'année en année, suite aux dérogations d'analyses IBR à l'introduction en cas de transport direct qui sont assimilées à des dérogations globales aux tests à l'introduction. **L'importance du dépistage à l'achat est primordiale pour éviter tout risque de contaminer le cheptel souche.**

« **La transmission entre élevages se fait le plus souvent par l'introduction (achat ou prêt)** d'un bovin virémique permanent ou transitoire, d'où l'importance des contrôles virologiques à l'introduction. L'introduction du virus peut aussi venir de l'achat d'une vache déjà gestante d'un veau IPI mais elle-même non virémique. Enfin le virus peut persister environ 10 jours dans le milieu extérieur. Le matériel d'élevage (pinces, mouchettes...) peut être une source secondaire de contamination. » (*La Dépêche ASV N°51 – Septembre 2009*)

II. UN DEPISTAGE GENERALISE DEPUIS 2 ANS POUR TOUS LES ELEVAGES CORREZIENS

1- Suivi des cheptels laitiers :

Depuis 2009, le G.C.D.S a mis en place un dépistage sur lait de tank 2 fois par an.

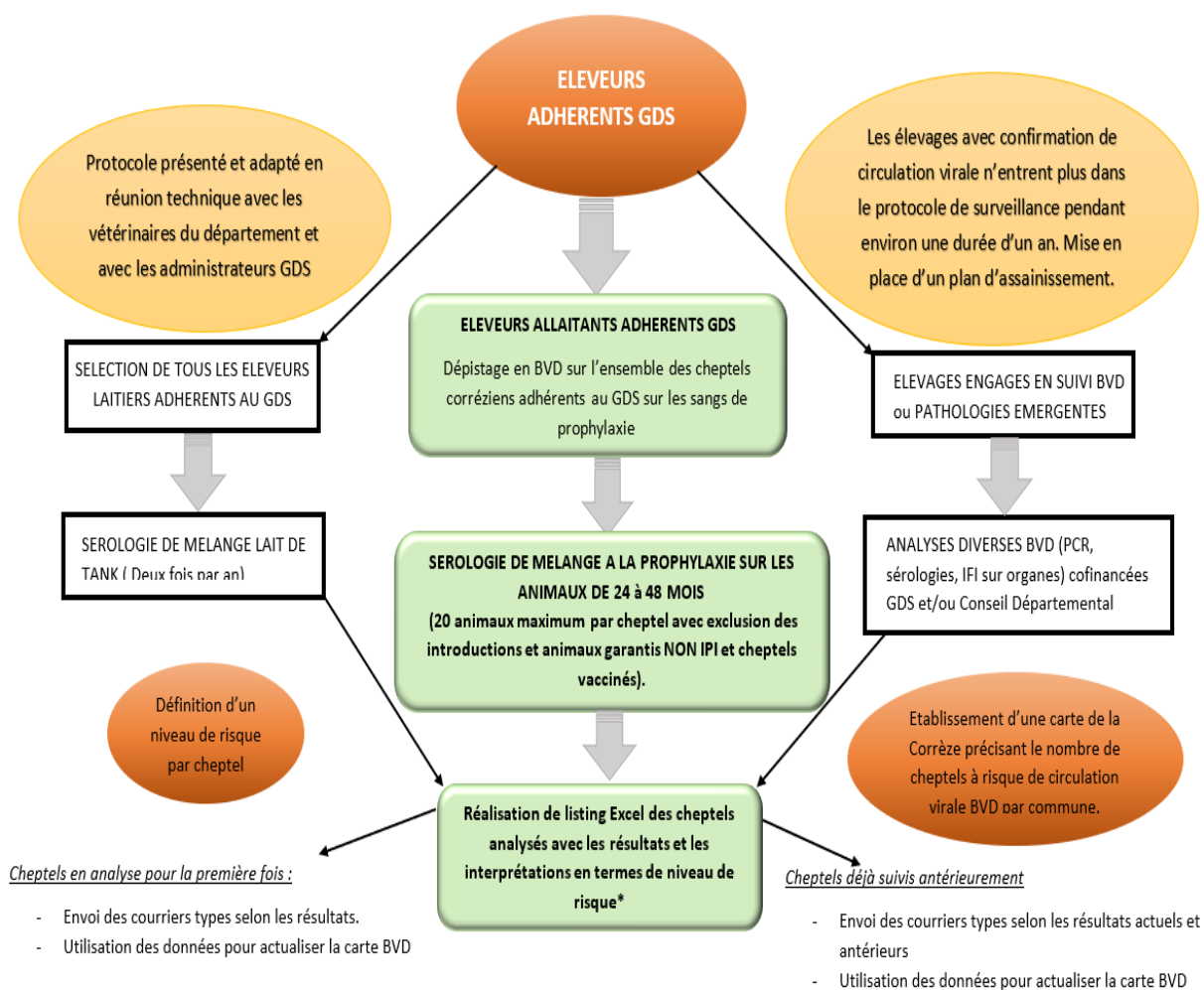
❖ Dépistage BVD sur lait de tank en 2018 :

*Conformément aux catégories du référentiel officiel.

	catégorie A circulation très faible ou nulle	catégorie B circulation limitée	catégorie C circulation massive récente	catégorie D taux d'inhibition important et persistant	catégorie E % fluctuant	TOTAL TESTE
nb d'éleveurs 2017	71	14	1	8	7	101
%	70	14	1	8	7	
Nb d'éleveurs 2018	113	28	7	18	3	169
%	67	17	4	11	2	

2- Suivi des cheptels allaitants

PROTOCOLE DE GESTION DE LA SURVEILLANCE DE LA BVD EN CORREZE

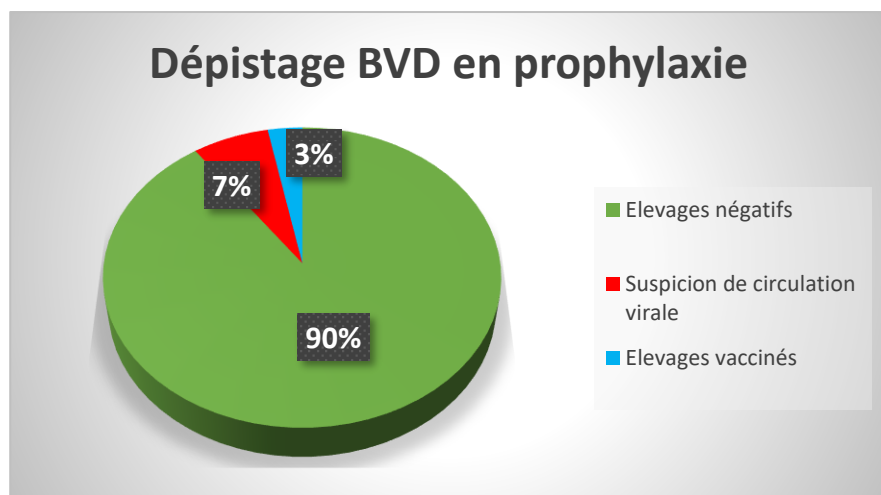


III. LE SONDAGE EN PROPHYLAXIE

Le G.C.D.S a généralisé depuis la prophylaxie 2017/2018, le dépistage par sondage BVD anticorps de mélange sur les jeunes animaux (de 24 à 48 mois) en utilisant les sangs de prophylaxie. Déjà pratiqué sur 20% de nos cheptels chaque année depuis plusieurs années, la particularité de cette campagne est la sélection de l'ensemble des cheptels corréziens adhérents au Groupement de Défense Sanitaire, en excluant seulement les éleveurs déjà engagés dans le plan d'assainissement BVD et les cheptels vaccinant contre la maladie (ceux pour lesquels nous avons l'information avant le début de la campagne).

Le sondage comprend 2118 cheptels en 2018. Ce dépistage sur l'ensemble du département va permettre de cibler les cheptels à risque et de détecter la présence et/ou le passage du virus afin de dépister et éliminer dans les plus brefs délais les animaux IPI, et par la suite mettre en place un plan d'assainissement des cheptels concernés.

Dernière mise à jour au 01/04/2019 :



Sur 1033 cheptels en sondage, seuls 102 ont des résultats de sondage suspects ou discordants soit moins de 10% et un tiers de ces résultats sont liés à des vaccinations !

IV. PLAN DE LUTTE

De plus, d'autres animaux positifs ont été détectés par des analyses de convenance ou suite aux plans de lutte pour l'année 2018 : il y a eu 61 bovins positifs sur des analyses en antigène ou PCR en 2018 contre 30 en 2017 et 10 en 2016.

Par ailleurs, un plan d'aide spécifique au dépistage de la BVD a été mis en place en début d'année 2009 en partenariat avec le Conseil Départemental **pour financer à hauteur de 50% les analyses** en cas de suspicion dans un cheptel.

Ce protocole a été utilisé depuis sa mise en place par **225 cheptels ; 26 cheptels ont confirmé la suspicion initiale** avec des résultats positifs en PCR ou BVD Antigène. Depuis 2009, nous avons détecté **351 animaux virémiques**.

V. APPELLATIONS BVD "ANIMAL NON IPI

Le GCDS délivre des garanties reconnues au plan national selon un protocole mis en place par l'ACERSA. Les attestations délivrées au bovin sont valables à vie et gratuites pour nos adhérents.

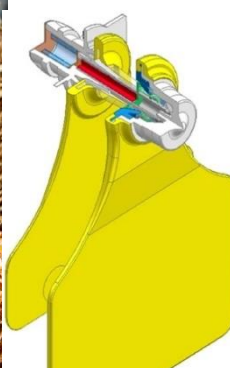
Le BVD peut occasionner des troubles de croissance marqués chez les animaux IPI (infectés permanents immunotolérants c'est-à-dire infectés durant le 1er trimestre de gestation de leur mère) - source NADIS



VI. UNE NOUVELLE TECHNIQUE DE DEPISTAGE : « LA BOUCLE TST »

Détecter dès les premiers jours de vie, un animal Infecté permanent Immunotolérant (IPI) constitue un outil intéressant pour lutter contre la BVD. C'est ce que permet une boucle d'identification spéciale « emporte-pièce », qui est placée à l'oreille du veau par l'éleveur à la place de sa boucle d'identification standard. Le petit bout de cartilage prélevé est alors envoyé dans les plus brefs délais au laboratoire pour une recherche du virus de la BVD. Ce type de boucle est testée depuis 2011 ; elle est mise à disposition cette année dans le département de la Corrèze, pour les cheptels en plan BVD et volontaires dans la démarche. L'analyse est effectuée par PCR ou Antigène sur des mélanges d'échantillons (en cas de résultats positif, une seconde analyse est alors réalisée en reprise des mêmes échantillons en individuels). Le résultat est disponible sous environ dix jours. S'il est négatif, il permet de garantir à vie que l'animal est non IPI.

➤ Matériels nécessaire et explication de la pose de la boucle TST



ÉTAPE 1

Kit d'identification et de dépistage BVD



ÉTAPE 2

Mise en place des boucles sur les pinces



ÉTAPE 3

Pose de la boucle de dépistage BVD sur l'oreille droite



ÉTAPE 4

Pose de la boucle d'identification sur l'oreille gauche



ÉTAPE 5

Placement du tube sur le trocart



ÉTAPE 6

Échantillon placé dans le sachet plastique et l'enveloppe



ÉTAPE 7

Ajout de la date de prélèvement et l'étiquette adresse du laboratoire



ÉTAPE 8

Envoi via le cabinet vétérinaire (navette GCDS)



Pour la pose de la 2^{ème} boucle d'identification, il est nécessaire de conserver l'ancienne pince, il suffit uniquement de changer le pointeau afin qu'il s'adapte sur la nouvelle boucle (marque « Allflex »).